
L'ATELIER DES TRANSITIONS

Dossier de candidature

CONTEXTE ET FORMALITES DE L'APPEL A CANDIDATURE

Le dossier ci-dessous a vocation à permettre l'instruction de la demande d'accès à l'Atelier des Transitions, situé au 78 rue Jeanne d'Arc à Rouen (au-dessus de la Vélostation).

Avant de déposer le dossier, il est vivement recommandé de prendre connaissance du cahier des charges de l'appel à candidature sur NotreCop21.fr

Les associations répondant aux critères d'éligibilité (spécifiés dans le cahier des charges) peuvent renvoyer leur dossier du 22 avril au 20 mai 2024 par mail à education.environnement@metropole-rouen-normandie.fr (**à privilégier**) ou par voie postale

*Direction de l'Accompagnement des Changements de la Transition Ecologique
Appel à Candidature Atelier des Transitions
108, 108 allée François Mitterrand
CS 50589
76006 Rouen Cedex*

Il comprend des espaces communs mutualisés pour tous les occupants ;

- Une salle de réunion équipée pour 12/15 personnes,
- Des rangements fermant à clef dispersés dans les espaces communs,
- Vestiaires avec casiers à clef,
- Un espace convivial,
- une PhoneBox,
- Imprimante mutualisée,
- 1 espace cuisine avec table de 8 personnes pouvant servir de salle de réunion hors horaire de repas.

Les espaces de travail disponibles seront affectés en fonction de l'ensemble des demandes des lauréats ;

- Un bureau fermé de 2 personnes (*qui pourrait être non attribué et servir de salle de réunion pour 2 personnes*)
- 1 bureau fermé pour 3 personnes
- Un bureau fermé de 5 personnes ou 2 bureaux et table ronde de travail
- Un bureau fermé de 4 personnes
- Espace ouvert de coworking

Le lieu ne permet pas d'accueillir des temps « Grand Public » (ciné débat etc.). Pour ce type d'évènementiels, les associations pourraient être accueillies dans d'autres espaces Métropolitains mis à disposition (ex : Pavillon des transitions, Salle polyvalente du Parc naturel Urbain du Champ des Bruyères, etc.)

Pour les associations qui le souhaitent, l'accès aux locaux pourra se faire hors des horaires d'ouverture de la VéloStation (accès annexe), sous condition de participation à des formations de sécurité incendie exigées par la commission de sécurité.

Afin de faciliter l'instruction du dossier, merci d'être le plus explicite possible sur les demandes et besoins.

Tout élément non demandé mais pertinent pour appuyer la demande, peut être rajouté ou annexé au dossier.

La Métropole Rouen Normandie se réserve le droit de demander des éléments complémentaires pour la bonne instruction du dossier.

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

Nom et adresse de domiciliation de l'association :

.....
.....
.....

Noms et coordonnées du président(e) :

.....
.....
.....

L'association demande (cocher une case) :

- Un accès seul à la salle de réunion et armoire de stockage, sans occupation de bureau (fermé ou coworking),
- Accès à un ou des bureaux (fermés ou coworking).

L'association souhaite également :

- Accès hors des horaires d'ouverture (sous réserve de présence d'un référent ayant suivi la formation incendie exigée).

Le cas échéant noms des personnes « référentes Incendie » amenées à suivre la formation Incendie (2 / par association) :

.....
.....
.....
.....
.....

Personnes concernées pour la demande d'occupation de bureau (fermé ou / et coworking) :

- Salarié(e-s) (y compris service civique et stagiaire). Préciser le nombre

Et / ou

- Bénévole(s). Préciser le nombre :

Merci de compléter le tableau ci-dessous. Celui-ci peut être reproduit sur feuille et annexé si besoin.

NOMS	STATUT <i>(Bénévole, salarié, stagiaire, emploi civique...)</i>	VOLUME D'HEURE DE PRESENCE / SEMAINES	JOURS ET HORAIRES D'OCCUPATION SI CONNUS	MATERIELS INFORMATIQUES RESTANT DANS LES LOCAUX DE L'ATELIER DES TRANSITIONS

